



TRIBUNAL DE PROXIMITÉ DE SAINT GERMAIN EN LAYE

Service de la nationalité
☎ 01.30.87.42.08 / 01.30.87.42.19
courriel : nationalite.ti-sql@justice.fr

Horaires d'ouverture du public :
lundi - mardi - jeudi et vendredi 9h à 13h
mercredi 9h à 16h

**VOUS AVEZ ACQUIS LA NATIONALITÉ FRANÇAISE
PAR DÉCRET DE NATURALISATION, MANIFESTATION DE VOLONTÉ
OU DÉCLARATION DE NATIONALITÉ FRANÇAISE**

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR EN ORIGINAL ET EN PHOTOCOPIE

- Pièce d'identité
- Copie intégrale de l'acte de naissance (de moins de 3 mois) à réclamer à la mairie du lieu de naissance, ou, si, vous êtes né à l'étranger , au **Service central de l'état civil du Ministère des affaires étrangères - 44941 NANTES CEDEX 9.**
par internet [https //pastel.diplomatie.gouv.fr./Dali/](https://pastel.diplomatie.gouv.fr/Dali/)
- Actes de naissance des parents ou Livret de famille des parents
- Original de l'ampliation de votre décret, manifestation de volonté ou déclaration
- Si vous êtes marié(e), votre livret de famille
- Justificatif de domicile (quittance de loyer ou EDF...)
- Une photo d'identité

Tribunal de Proximité
22 rue de la Maison Verte
78105 SAINT GERMAIN EN LAYE